

Dispositions particulières Apprenants - 2021-2022

(toute personne suivant une formation)



Principes généraux

Reprise de l'enseignement en présentiel

A la rentrée de 2021, l'enseignement reprend en présentiel ou en distanciel, selon les modalités prévues par le programme de formation.

En fonction de l'évolution de la crise et de situations particulières, il faut demeurer capable de basculer rapidement l'enseignement en distanciel sur certaines périodes.

Condition de présence dans l'école

L'accès à la formation n'est pas soumis à la présentation d'un Pass sanitaire hors cas particulier.
Sur le temps scolaire, les conditions de présence sont définies par la direction de l'établissement

Pour les apprentis, sur le temps en entreprise, les règles qui s'appliquent sont celles de l'entreprise

Cas particulier

Un pass sanitaire est demandé pour toutes les manifestations festives, sportives...
(cf décret du 7 août 2021)

Vaccination

La politique d'encouragement à la vaccination est réalisée en partenariat avec les ARS départementales.

L'apprenant peut se rapprocher d'un centre de vaccination ou d'une pharmacie proche de son établissement ou de son domicile : <https://www.sante.fr/cf/centres-vaccination-covid.html>

Aération et respect des gestes barrières impératifs

- L'aération fréquente des locaux est une des principales mesures collectives de réduction du risque de transmission du SARS-CoV-2. **L'ouverture pendant 5 mn toutes les heures** des fenêtres et des portes permet le renouvellement de l'air d'une pièce.
- Le port du masque dans les espaces intérieurs, la distanciation, le lavage des mains, saluer sans se serrer la main, ne pas toucher son visage, éternuer ou tousser dans son coude sont les gestes barrières à respecter.

Consignes sur site

Port du masque

Le port du masque est obligatoire à l'intérieur des établissements.

Il n'est pas obligatoire dans les espaces extérieurs, y compris ceux situés dans l'enceinte de l'établissement.

Lorsque que le masque est retiré une distanciation d'au moins 2 mètres doit être respectée.

NB : Les consignes concernant le port du masque sont susceptibles d'être modifiées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire

L'école ne fournit pas les masques. Il appartient à chaque apprenant de se munir de masques conformes aux normes en nombre suffisant (au moins deux par jour)

Consignes sur site (suite)

Disposition des salles

Respecter la disposition des salles et du matériel. Veiller à ne pas les déplacer.

Echanges

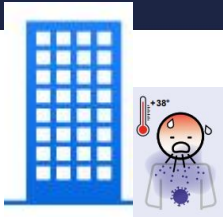
Il est demandé aux apprenants de ne pas se rendre directement dans les bureaux du secrétariat pédagogique et/ou de la vie scolaire mais de privilégier les échanges par mail

Partage de matériel

Le matériel et les équipements individuels ne doivent pas être partagés, sauf impératif lié à l'activité. Dans ce cas, des mesures sanitaires appropriées doivent être prises.

En cas de déclaration de symptômes

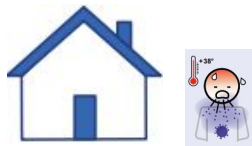
Sur site



- Prévenir ou faire prévenir immédiatement l'équipe pédagogique
- Se faire accompagner vers le local d'accueil sanitaire du site (LAS)
- Un retour à domicile en taxi est requis et l'appel à un membre de la famille pourra être réalisé selon l'état de l'apprenant. Si l'état de l'apprenant ne le permet pas, le SAMU sera appelé (tél : 15)

En cas de déclaration de symptômes, test positif ou cas contact à risque

Hors site



- Signaler la situation en envoyant un mail à la vie scolaire
- Suivre les consignes des autorités sanitaires
- Ne pas se rendre à l'école (ou en entreprise pour les apprentis)
- en cas de test positif, renseigner l'application "TousAntiCovid"



Un protocole spécifique de la société de nettoyage est mis en place pour la décontamination des locaux utilisés par une personne qui déclare des symptômes de Covid.

Une communication est engagée au sein de l'établissement.

Déclaration de prise de connaissance

- Nous vous demandons d'attester d'avoir pris connaissance de ce guide suivant les modalités de votre établissement.
- Il est impératif d'appliquer les consignes décrites.
- Ce document est soumis à évolution. Pour toutes remarques et suggestions : service pédagogique de l'établissement.